

**suva**



**Six règles vitales pour le montage et l'entretien des lignes électriques aériennes à haute tension**

# La vie et la santé ont la priorité absolue.

## Pour nous, cela signifie ...

Nous respectons systématiquement les **règles de sécurité**. La sécurité au travail nous concerne tous.

Les **instructions** et les **contrôles de sécurité** sont des éléments essentiels de notre travail. En cas de doute, nous n'hésitons pas à poser des questions.

En cas de danger pour la vie et la santé, nous disons **STOP!** Nous interrompons le travail et nous sécurisons les zones dangereuses.

Nous éliminons immédiatement les **lacunes en matière de sécurité**. Si nous ne le pouvons pas, nous informons nos supérieurs et nous avertissons les personnes présentes. Nous reprenons le travail uniquement lorsque les conditions de sécurité requises ont été rétablies ou mises en œuvre.

Ces règles sont conformes aux principes de la «Charte de la sécurité» signée par les planificateurs, les associations patronales et les syndicats qui se sont engagés à faire respecter les règles de sécurité en vigueur au poste de travail.

[www.charte-securite.ch](http://www.charte-securite.ch)

**CHARTE**

avec le soutien de la Suva



STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPREDRE LE TRAVAIL

# Mieux que des prescriptions. Six règles vitales

**Pour rentrer chez soi en bonne santé.**

---

**1 Exiger des mandats précis**

---

**2 Travailler à plusieurs**

---

**3 Contrôler la mise à la terre**

---

**4 Prévenir les chutes**

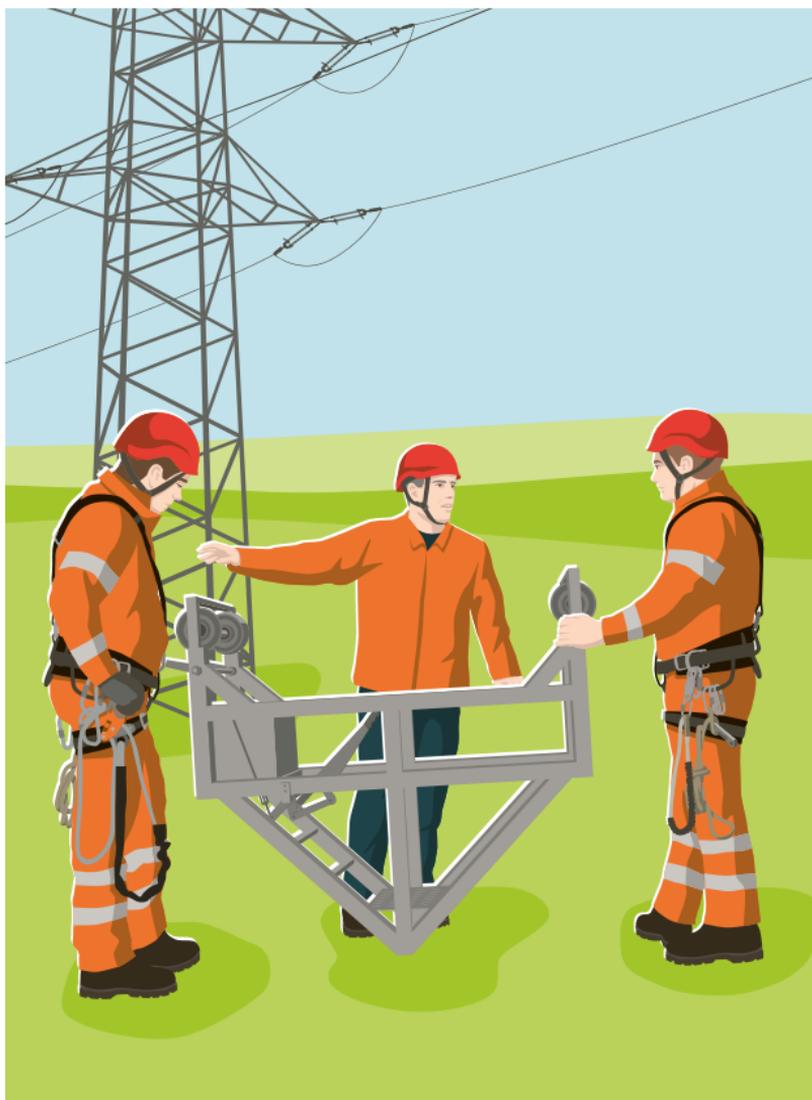
---

**5 Utiliser des équipements  
de travail sûrs**

---

**6 Garantir le sauvetage**

---



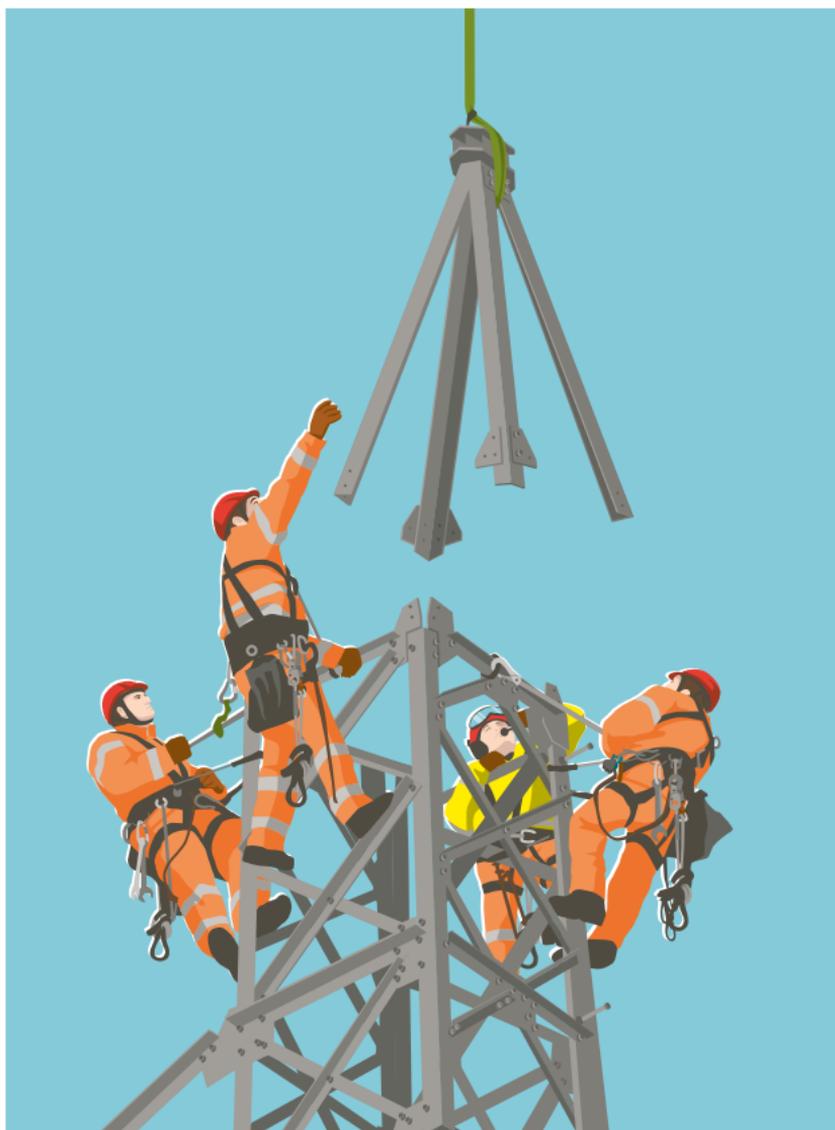
# 1 Nous exécutons un mandat précis et nous connaissons la personne responsable.

## **Travailleur**

Je ne commence le travail que si j'ai parfaitement compris le mandat et que les responsabilités sont clairement définies. En cas de danger inattendu, j'interromps le travail et j'avise mes supérieurs.

## **Supérieur**

Je planifie soigneusement le travail, j'attribue des mandats précis et je choisis du personnel disposant de la formation requise. Je ne tolère aucune improvisation.



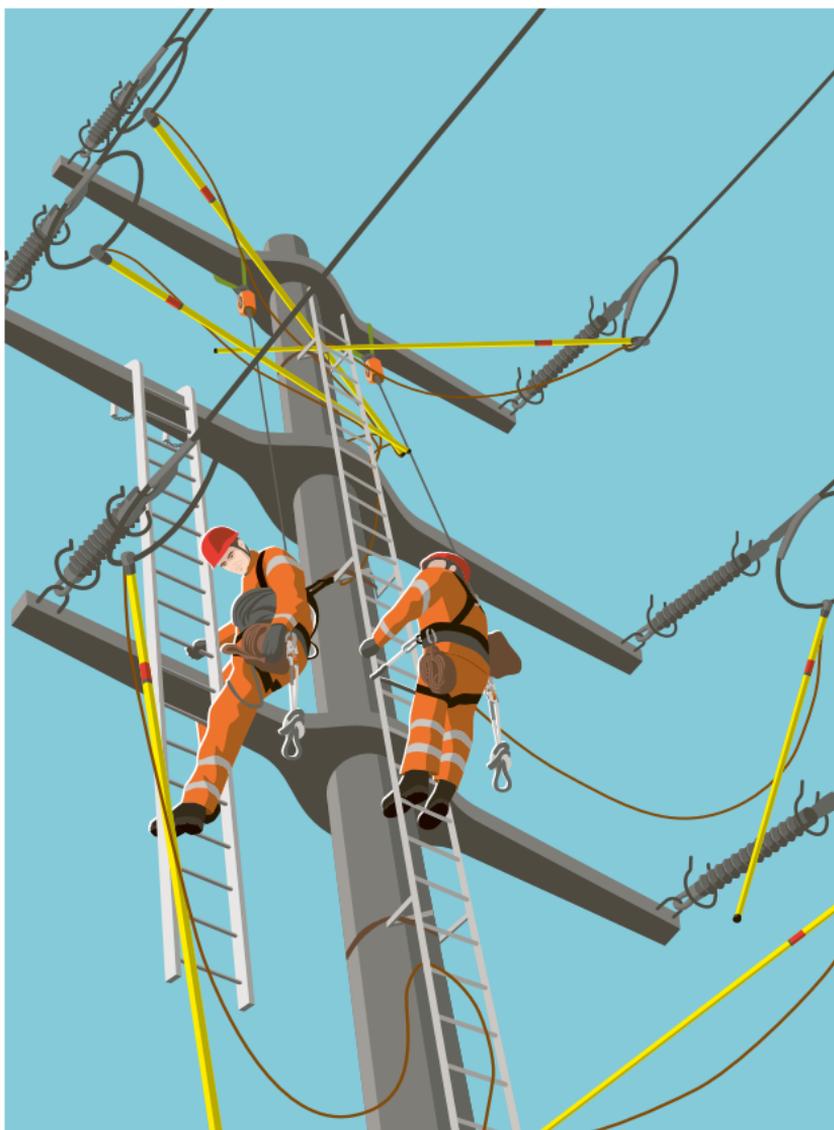
## 2 Nous ne travaillons jamais seuls sur des lignes électriques aériennes à haute tension.

### **Travailleur**

Je m'assure qu'au moins un collègue travaille à portée de vue et pourra être en mesure de donner l'alarme et de dispenser les premiers secours en cas d'urgence.

### **Supérieur**

Je veille à ce que mes collaborateurs ne travaillent jamais seuls et je prépare toujours un concept d'urgence.



### 3 Nous travaillons uniquement lorsque la mise à terre est visible.

#### **Travailleur**

La mise à terre doit toujours être visible depuis mon poste de travail. Lorsque tel n'est pas le cas, je dis STOP.

#### **Supérieur**

Je veille à ce que mes collaborateurs commencent le travail uniquement après avoir reçu l'autorisation correspondante et après installation de la mise à terre.



## 4 Nous prenons des mesures pour éviter la chute d'un outil ou d'une personne.

### **Travailleur**

J'utilise les EPI antichute requis sur les poteaux. Je porte un casque de protection et je veille à ce que mes outils ne puissent pas tomber.

### **Supérieur**

Je confie l'instruction de mes collaborateurs à un formateur autorisé dans les travaux sur corde. Je veille à ce qu'ils utilisent les EPI antichute requis selon les situations. Je les utilise moi-même également de façon systématique.



## 5 Nous utilisons des équipements de travail uniquement si nous avons la formation requise.

### **Travailleur**

J'utilise uniquement les équipements de travail (échelles, treuils, flèches de montage ou engins de circulation sur câble ) pour lesquels j'ai été formé et instruit. Je respecte les règles en vigueur.

### **Supérieur**

Je veille à ce que les personnes utilisant ces équipements soient formées et instruites en conséquence. Je contrôle le respect des règles en vigueur.



## 6 Nous pouvons secourir à tout moment une personne en suspension à la suite d'une chute.

### **Travailleur**

Je sais comment procéder en cas d'urgence et comment utiliser le matériel de sauvetage.

### **Supérieur**

Je veille à ce que le sauvetage soit garanti en tout temps. J'adapte le concept d'urgence en fonction des postes de travail et je le fixe par écrit. Je fais régulièrement exercer l'utilisation du matériel de sauvetage à mes collaborateurs.

**Suva**

Case postale, 6002 Lucerne

**Renseignements**

Secteur génie civil et bâtiment

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

[service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)

**Commandes**

[www.suva.ch/84064.f](http://www.suva.ch/84064.f)

**Titre**

Six règles vitales pour le montage et l'entretien  
des lignes électriques aériennes à haute tension

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins  
commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: octobre 2014

Édition revue et corrigée: juillet 2023

**Référence**

84064.f